

# Déclaration commune

entre

## le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

et

## le Conseil administratif de la Ville d'Onex

### Préambule

Durant ces 15 dernières années, nombre d'éléments du paysage social du canton de Genève se sont modifiés.

En dépit d'un essor économique qui s'est traduit par une augmentation de plus de 50% du revenu cantonal, la dette publique a augmenté de près de 300 %, révélant un décalage important entre les résultats de l'activité économique et les finances publiques.

Au cours de cette même période, les inégalités sociales se sont creusées (diminution des revenus disponibles d'une partie de la population des travailleurs, augmentation du taux de chômage, explosion des dépenses d'assistance publique).

Les provenances des populations issues de l'immigration se sont diversifiées, de même que les causes de cette immigration. Un grand nombre de familles ont un statut et une précarité de revenu qui rendent plus complexe leur intégration dans notre canton.

Dans ce contexte, on assiste à l'apparition de poches de pauvreté dans certains endroits du territoire cantonal, plus particulièrement dans des quartiers situés à la périphérie de la Ville de Genève, réduisant la mixité sociale qui y régnait auparavant.

Afin de réduire ces inégalités, le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté d'engager des actions concrètes en matière de formation et d'emploi, ainsi qu'à travers une politique de promotion économique, de construction de logements et de mesures fiscales.

En ce qui concerne plus particulièrement l'école, le Département de l'Instruction publique entend concrétiser cette politique volontariste, dans le cadre de ses treize priorités pour l'Instruction publique genevoise (définies en 2005), l'éducation constituant un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion.

Le lien qui existe entre la détérioration du cadre social et les difficultés scolaires - pouvant entraîner le décrochage scolaire, l'absentéisme ou le repli sur soi - est établi. Ce phénomène compromet l'égalité des chances à l'école. Il convient donc d'agir sur tous les facteurs de fragilisation des élèves.

Les pouvoirs publics doivent se mobiliser en mettant en commun les moyens de toutes les collectivités concernées, ce qui augmentera l'efficacité des efforts de promotion. Dès lors, il est nécessaire d'organiser les différents acteurs en un véritable réseau dont les politiques et les moyens soient coordonnés.

### **Forts de ces constats, considérant pour la Ville d'Onex :**

- Que l'aire de recrutement de l'école des Tattes - Gros-Chêne est, depuis sa construction, un quartier à forte population défavorisée, avec une précarisation croissante et inquiétante des familles ;
- Que le corps enseignant de l'école des Tattes - Gros-Chêne a alerté la direction générale de l'enseignement primaire sur la difficulté d'assurer correctement sa mission d'enseignement et d'éducation ;
- Qu'afin de favoriser la réussite scolaire de ses élèves, le Département de l'instruction publique a décidé de créer un Réseau d'enseignement prioritaire, dont l'école des Tattes - Gros-Chêne est la première à faire partie ;
- Que la commune d'Onex a d'ores et déjà engagé des actions destinées à favoriser l'intégration des familles rencontrant des difficultés et à rendre le quartier des Tattes - Gros-Chêne plus agréable à vivre ;
- Qu'ainsi la présente déclaration s'inscrit dans la continuité du travail effectué.

### **Considérant enfin :**

Les objectifs de l'école publique tels que définis à l'art. 4 de la loi sur l'instruction publique (C1 10) ainsi que les art. 1 ss de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (A2 60).

## **Le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville d'Onex déclarent ce qui suit :**

### **I. Engagement d'un partenariat**

Dans le cadre de leurs compétences et de leurs missions respectives, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville d'Onex (ci-après les Parties) engagent un partenariat visant à favoriser par un ensemble d'actions l'intégration des familles en difficulté, à lutter contre les discriminations et à améliorer l'égalité des chances scolaires et professionnelles des élèves, dans le contexte du Réseau d'enseignement prioritaire dont fait partie l'école des Tattes - Gros-Chêne.

Les Parties s'engagent notamment dans les domaines suivants :

#### **1) *En matière de logement et de cadre de vie***

Le Conseil d'Etat s'engage à promouvoir une plus grande mixité sociale dans le périmètre considéré, en particulier en favorisant, en lien avec la Ville d'Onex, la venue de nouvelles activités économiques.

Les Parties prennent, par ailleurs, toutes dispositions permettant d'encourager la rénovation des bâtiments d'habitation dans la commune, leur entretien et l'entretien des alentours. A cet effet, l'Etat favorisera l'acquisition de certains bâtiments situés à Onex, notamment par les Fondations immobilières de droit public et par les moyens offerts par la loi pour la construction de logements d'utilité publique, du 18 mai 2007. L'Etat interviendra par tous moyens utiles auprès des propriétaires privés.

Quant au Conseil administratif de la Ville d'Onex, il poursuivra les efforts entrepris pour réhabiliter bâtiments et espaces publics, notamment en rénovant et en entretenant ses biens et ceux de la fondation immobilière communale, la FIVO.

Les Parties engagent une concertation en vue de trouver les moyens d'une meilleure mixité dans l'habitat.

Le Conseil administratif de la Ville d'Onex traitera de manière prioritaire les demandes en équipement et en entretien de l'école des Tattes - Gros-Chêne.

Par ailleurs, une information particulière sera menée au sujet de la gestion des déchets.

Etat et Ville d'Onex veillent à une politique de transports publics adaptée aux besoins de la population, y compris en agissant sur les éléments tarifaires.

## **2) *En matière de sécurité des enfants, de prévention de la délinquance et de développement de la citoyenneté :***

De manière générale, le Conseil d'Etat s'engage à favoriser les actions de sécurité, de prévention de la délinquance et le développement de la citoyenneté.

### *Prévention de la délinquance :*

Les Parties organisent et encouragent les actions de prévention relatives à la sécurité des habitants, en particulier dans les endroits les plus sensibles.

Pour ce faire, la Ville d'Onex a innové, il y a déjà plusieurs années, en créant la CICO (Cellule Information Coordination Onex) qui regroupe tous les acteurs potentiellement impliqués dans les questions de sécurité.

Pour améliorer la sécurité dans le périmètre, il y a lieu de renforcer les moyens mis à disposition de la Police, plus particulièrement ceux des îlotiers, dans le sens de ce qui a été demandé par les 14 communes concernées par le Poste de Lancy-Onex. Dans ce dernier, actuellement 45 postes sont occupés sur les 80 places de travail disponibles.

La projection de l'Etat étant d'augmenter les effectifs cantonaux de 50 postes d'ici 2010, il s'agit de compter sur cette dotation supplémentaire pour accroître les effectifs du poste de Lancy-Onex. Par ailleurs, Onex a besoin d'une plus grande implication de la Police Cantonale et d'une meilleure complémentarité entre elle et les ASM de la commune. Cette dernière a de son côté pris l'engagement d'étoffer les effectifs et d'étendre les horaires.

Dans le but de rendre les ASM plus visibles et de pouvoir engager de nouveaux agents, il est prévu que la commune rachète le bâtiment que la Gendarmerie a

laissé vacant à Onex, ce qui entraînera pour elle une charge de quelque 2 millions de francs. L'Etat s'engage à favoriser cette réalisation dans les limites de la législation.

Quant aux sanctions pénales, davantage d'entre elles devraient être exécutées sous forme de travaux d'intérêt général, avec tous les avantages que ce type de mesure représente en termes d'éducation citoyenne et d'aide aux activités communales. En ce qui concerne les mineurs, le juge des enfants et le Tribunal de la jeunesse seront sensibilisés aux avantages de la « prestation personnelle ».

#### Sécurité routière et dans les préaux :

Les Parties veillent à assurer la sécurité des élèves sur le chemin de l'école. L'utilisation du préau en dehors des heures d'école et son entretien font l'objet d'une attention particulière.

Les effectifs des patrouilleuses sont systématiquement adaptés à la demande.

Le nettoyage des préaux est assuré en coordination avec la voirie.

L'Office cantonal de la mobilité considérera favorablement les demandes de la commune relatives à la promotion et la sécurisation de la mobilité douce, ainsi qu'à la modération de trafic dans le périmètre.

#### Développement de la citoyenneté :

Les Parties encouragent toute action de solidarité entre les générations ou entre des populations d'origines différentes, menée en vue de favoriser une meilleure connaissance mutuelle et un respect réciproque.

Ce type d'action est déjà développé par le Service Jeunesse & Action Communautaire (SJAC) de la Ville d'Onex, qui intervient notamment dans les milieux scolaires sur demande des enseignants et des instances du Département de l'instruction publique.

La commune offre également la possibilité de développer un Agenda 21 scolaire sur demande des enseignants.

Enfin, des contrats d'immeubles seront mis sur pied dès 2008. L'Etat met à la disposition de la Commune son savoir-faire et son expérience dans ce domaine.

### **3) En matière de scolarité, d'éducation et d'intégration**

#### Relations avec les familles :

Les Parties encouragent et facilitent toute action visant à aider les parents à s'intéresser à la scolarité de leur enfant et à la vie de l'école.

Elles encouragent et facilitent tout projet ou toute action visant au soutien de la fonction parentale des familles.

La forte implication des services de Prévention sociale et de promotion de la santé (SPPS) et Jeunesse & action communautaire de la commune la place également en bonne position pour motiver et impliquer les parents à l'école.

Le Conseil administratif de la Ville d'Onex favorisera la création d'association(s) de parents d'élèves et en soutiendra les activités.

### Intégration :

Les Parties encouragent et facilitent toute action visant à aider les familles à s'intégrer au sein de la vie communale.

Le Conseil administratif de la Ville d'Onex soutient la mise sur pied des cours de langue destinés aux parents d'élèves allophones.

Les Parties encouragent les projets visant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Dans ce sens, la commune testera en 2008 l'efficacité d'une nouvelle structure, le Bureau Onésien pour l'Emploi (BOPE), qui aura la fonction d'épauler les chercheurs d'emploi dans leurs démarches. Dans la mesure où le BOPE s'occuperait de jeunes (âgés de 18 à 25 ans), dans le cadre des législations en vigueur, l'Etat s'engage à participer aux mesures de réinsertion qui pourraient être proposées.

Les Parties encouragent et aident les associations locales à créer et à développer des emplois de solidarité tels que prévus dans le cadre de la nouvelle loi cantonale en matière de chômage.

### Petite enfance

Les Parties analysent les besoins en matière d'accueil et d'intégration des familles avec des enfants d'âge préscolaire. En fonction des besoins, des actions coordonnées sont mises en œuvre.

La commune, qui a déjà récemment doublé sa capacité d'accueil dans les crèches, poursuivra ses efforts pour atténuer le déficit chronique de places, en renforçant encore son réseau de mamans de jour. Un partenariat reste néanmoins à définir avec les institutions actives dans la Commune pour accroître le nombre de places de crèche et de garderie et leur permettre de tenir compte de la réalité sociale du quartier. L'Etat s'engage à soutenir prioritairement les places d'accueil d'urgence.

### Activités para- et périscolaires :

#### *- Soutien à l'apprentissage*

Les Parties veillent à rendre accessibles aux élèves les activités proposées dans le cadre para ou périscolaire et à garantir une cohérence et une complémentarité entre les activités proposées et le projet éducatif de l'école des Tattes - Gros-Chêne.

Les Parties s'engagent à coordonner leurs actions parascolaires dans le but de soutenir les apprentissages des élèves en difficulté.

Les activités de médiation dans les écoles, le soutien aux enfants en-dehors des heures scolaires (villa Yo-Yo et Jardin Robinson) et l'activité de l'UP-Ados sont autant d'appuis à l'apprentissage.

#### *- Activités sportives*

Les Parties développent le soutien aux acteurs du sport, notamment au moyen d'une répartition des gains du Sport Toto plus ciblée ; elles encouragent le fair-play dans le sport et le Département de l'Instruction publique poursuivra son soutien aux clubs par le biais de son dispositif d'aide et de prévention « La Ola ». Les Parties participent au financement des équipements utilisés par les jeunes du périmètre, comme notamment l'aménagement d'un terrain synthétique pour le football ou le subventionnement de clubs sportifs.

#### *- Activités culturelles*

Les Parties favorisent l'accès des élèves aux manifestations culturelles, artistiques et scientifiques. Un accent particulier est mis sur l'accès au livre. Un accès prioritaire aux représentations des Spectacles Onésiens sera offert aux élèves de l'école des Tattes - Gros-Chêne, en particulier pour ceux du niveau moyen (les Récrés-Spectacles étant réservées aux niveaux élémentaires des écoles de la commune). Ces offres feront l'objet d'une concertation active avec les enseignants.

Le Conseil d'Etat s'engage à favoriser l'accès des élèves à la culture, notamment musicale, de même que l'accès aux institutions culturelles qu'il subventionne.

Une collaboration avec les Transports publics genevois sera instaurée pour permettre aux classes un accès facilité à ces activités.

L'Etat s'engage à soutenir la Ville d'Onex dans son projet de création d'une bibliothèque en vue de favoriser l'accès des élèves à la lecture.

Les Parties s'engagent également à promouvoir les échanges linguistiques et les cours de langue et à faciliter l'accès à ces prestations.

Etant donné la nouvelle clé de répartition entre l'Etat et les Communes, impliquant 90% de prise en charge par ces dernières des activités para et périscolaires, les Parties s'engagent à rediscuter cette clé de répartition avec les communes concernées par le Réseau d'enseignement prioritaire.

#### **4) En matière de promotion de la santé :**

Les Parties s'engagent à analyser les besoins en matière de santé des familles fréquentant l'école et de mettre en œuvre des actions coordonnées pour favoriser l'accroissement de la qualité de vie des familles.

Onex exerce un rôle pilote en Suisse dans ce domaine, en représentant le Canton de Genève au sein du réseau OMS Villes-Santé. Des négociations sont en cours entre le département de l'Economie et de la santé et la mairie d'Onex afin de contractualiser leur relation et de lister les actions de prévention et de promotion à réaliser à Onex.

Le Conseil administratif de la Ville d'Onex étant conscient du fait que la prévention sociale passe par la promotion de la santé, les soutiens entrepris depuis de nombreuses années (encouragements pour une alimentation saine, distribution de cornets alimentaires, etc.), seront poursuivis.

Une évaluation sera faite en vue de l'éventuelle implantation d'un restaurant scolaire à l'école des Tattes - Gros-Chêne. Au cas où un tel besoin s'avèrerait nécessaire, la commune sollicitera le partenariat de l'Etat pour sa réalisation.

## **II. Moyens :**

Le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville d'Onex s'engagent à favoriser, dans la mesure du possible et dans le respect de la législation en vigueur, le décloisonnement institutionnel et la mise en commun de leurs ressources.

Ils s'engagent notamment à favoriser la collaboration entre les membres de leur personnel, à faire converger les pratiques et à encourager la collaboration avec les associations œuvrant dans les domaines concernés.

Les Parties s'engagent à analyser de façon bienveillante les propositions du Conseil d'établissement de l'école des Tattes - Gros-Chêne, et à leur donner la meilleure suite possible dans la mesure où celles-ci répondront à l'esprit de la présente déclaration.

### **III. Mise en œuvre :**

La mise en œuvre et le suivi du partenariat ainsi convenu, seront confiés par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville d'Onex à un groupe de travail restreint, chargé d'établir un programme d'action. Un tableau récapitulatif, inventoriant les différentes mesures évoquées dans le présent document, ainsi que les processus et les échéances de leur mise en place, servira de guide opérationnel à ce groupe de travail.

Un rapport annuel sera transmis par ce groupe au Conseil d'Etat et au Conseil Administratif de la Ville d'Onex.

Date : 6 février 2008

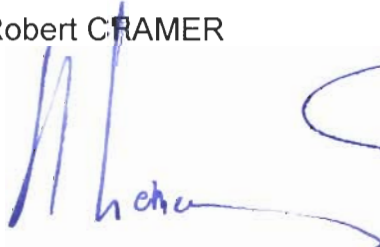
Signatures :

Pour le Conseil d'Etat :

Laurent MOUTINOT



Robert CRAMER



Charles BEER



Pour le Conseil Administratif de la Ville d'Onex :

René LONGET



Carole-Anne KAST



Philippe ROCHAT

